



---

**Solde précédent** **+44.065,33**

---

<b>date opération</b>		<b>date valeur</b>	
12-07	<b>Virement européen vers le compte BE14 3480 3287 5283 (BIC: BBRUBEBB) de</b> T. PALM FACTURE 48-501145 CLIENT 4004222774 Réf. banque donneuse d'ordre E027489848 Coût de l'opération 0,50 EUR imputé en fin d'année civile, sauf exonération ou stipulation contraire dans la liste des tarifs.	12-07	-44.065,33
06-08	<b>Virement européen du compte BE40 3100 5373 5763 (BIC: BBRUBEBB) de</b> GASTASSET CLOS DES ORMES 15 BE 1970 WEZEMBEEK-OPP commission sur prêt hypothécaire Réf. banque donneuse d'ordre OVI/N/0101/HA0001343982880788211434	06-08	+370,00
03-08	<b>Encaissement interne du crédit</b> Réf. Encaissement : 774-2608821-48 774260882148	03-08	-369,90
27-09	<b>Virement européen du compte BE15 3100 8448 1430 (BIC: BBRUBEBB) de</b> M MICHEL GASTOUT CLOS DES ORMES 15 BE 1970 WEZEMBEEK-OPP pour couvrir les prélèvements Réf. banque donneuse d'ordre OVI/N/0101/HA0001348647097987025997	27-09	+2.000,00
02-10	<b>Prélèvement crédit BE11 7742 6088 2148 (BIC: AXABBE22)</b> AXA Bank Europe Vorstlaan 25 BE 1170 BRUSSEL 774260882148 Prélèvement	02-10	+90.916,81
05-10	<b>Encaissement interne du crédit</b> Réf. Encaissement : 774-2608821-48 774260882148	05-10	-394,93
09-10	<b>Virement européen vers le compte BE14 3480 3287 5283 (BIC: BBRUBEBB) de</b> t palm sa facture 48-501437 Réf. banque donneuse d'ordre E031238607 Coût de l'opération 0,50 EUR imputé en fin d'année civile, sauf exonération ou stipulation contraire dans la liste des tarifs.	09-10	-90.916,81
09-10	<b>Virement européen vers le compte BE53 7000 2701 5453 (BIC: AXABBE22) de</b> Gastout Jean remboursement des frais du crédit hypothécaire Effectué via Homebanking le 09-10-2012 à 15:17	09-10	-413,19
12-10	<b>Prélèvement crédit BE11 7742 6088 2148 (BIC: AXABBE22)</b> AXA Bank Europe Vorstlaan 25 BE 1170 BRUSSEL 774260882148 Prélèvement	12-10	+73.752,74
13-10	<b>Virement européen vers le compte BE14 3480 3287 5283 (BIC: BBRUBEBB) de</b> T-Palm Fact 48501490 lient 4004222774 Réf. banque donneuse d'ordre E031429693 Effectué via Homebanking le 13-10-2012 à 16:16	15-10	-73.752,74



date opération		date valeur	
06-11	<b>Encaissement interne du crédit</b> Réf. Encaissement : 774-2608821-48 774260882148	06-11	-570,47
13-11	<b>Virement européen du compte BE15 3100 8448 1430 (BIC: BBRUBEBB) de</b> M MICHEL GASTOUT CLOS DES ORMES 15 BE 1970 WEZEMBEEK-OPP provision frais bancaires Réf.banque donneuse d'ordre OVI/N/0101/HA0001352736619679272192	13-11	+700,00
27-11	<b>Prélèvement crédit BE11 7742 6088 2148 (BIC: AXABBE22)</b> AXA Bank Europe Vorstlaan 25 BE 1170 BRUSSEL 774260882148 Prelevement	27-11	+9.144,79
28-11	<b>Virement européen vers le compte BE14 3480 3287 5283 (BIC: BBRUBEBB) de</b> T-Palm facture 48-501880 client 4004222774 Réf.banque donneuse d'ordre E033365353 Effectué via Homebanking le 28-11-2012 à 09:25	28-11	-9.144,79
06-12	<b>Encaissement interne du crédit</b> Réf. Encaissement : 774-2608821-48 774260882148	06-12	-629,60
18-12	<b>Prélèvement crédit BE11 7742 6088 2148 (BIC: AXABBE22)</b> AXA Bank Europe Vorstlaan 25 BE 1170 BRUSSEL 774260882148 Prelevement	18-12	+11.492,97
22-12	<b>Virement européen vers le compte BE14 3480 3287 5283 (BIC: BBRUBEBB) de</b> T-Palm facture 48-502054 client 4004222774 Réf.banque donneuse d'ordre E034593298 Effectué via Homebanking le 22-12-2012 à 11:02	24-12	-11.492,97
<b>Solde actuel</b>			<b>+691,91</b>

**Messages personnels**

**12-09-2012**

Cher client,  
Encaissement pour 774-2608821-48  
(IBAN: BE11 7742 6088 2148 BIC: AXABBE22) n'a pas été effectué  
pour motif de provision insuffisante :  
Date de l'opération : 05-09-2012  
Montant : 394,93 EUR

Meilleures salutations.



---

**Messages**

---

**Information importante pour votre déclaration fiscale de 2013**

Si, pour l'exercice d'imposition de 2013 (revenus de 2012), le montant total des intérêts et dividendes provenant des comptes à vue, des comptes à terme, des comptes d'épargne (à l'exception de la tranche libératoire de 1.830 euros en intérêts provenant des comptes d'épargne réglementés), des bons de caisse et des titres est supérieur à 20.020 euros par contribuable, un précompte mobilier supplémentaire de 4% est dû sur le montant dépassant la somme de 20.020 euros.

Pour autant que les intérêts mentionnés ci-dessus ne soient pas exonérés du précompte mobilier et pour autant que les 4% n'aient pas déjà été prélevés à la source, ils sont pris en compte pour le calcul de la limite des 20.020 euros.

Vous devez le cas échéant mentionner ces intérêts dans votre déclaration dans l'impôt sur les personnes physiques pour l'exercice d'imposition 2013 (revenus 2012).



**Aperçu des tarifs généraux appliqués au 1/1/2013.**

En application de l'AR relatif à l'indication des tarifs des services financiers homogènes, vous trouverez ci-dessous un aperçu des tarifs généraux appliqués, TVA comprise, au 1/1/2013.

**1. COMPTE A VUE**

1.1. Frais de gestion: ouverture, clôture: 0 EUR - Gestion: 20 EUR

**1.2. Opérations en EUR:**

- par retrait d'argent au moyen d'une carte bancaire AXA aux distributeurs non AXA: 0,20 EUR
- par retrait d'argent au selfservice d'AXA Banque ou au guichet: 0 EUR
- par chèque encaissé: 1 EUR/chèque
- par virement papier en Belgique ou en Europe (qui satisfait aux critères du règlement européen): 0,50 EUR, excepté les virements vers les comptes d'épargne AXA et les placements AXA de la branche 21 ou 23.

1.3. Taux créditeur: intérêt fixe de 0,03 EUR - périodicité: annuelle

**1.4. Taux débiteur:**

facilité de caisse - dépassement non autorisé: 10,11% (TAEG: 10,5%)

**1.5. Cartes:**

Carte bancaire AXA: gestion: 8 EUR, utilisation: 8 EUR\* - Proton: 6 EUR  
Visa: 23 EUR - MasterCard Gold: 48 EUR

(\*): Chez les commerçants ou retrait aux distributeurs non AXA au sein de l'EEE (Espace Economique Européen).

1.6. Assurance accidents: 3,10 EUR/an. Modalités d'assurance 'Décès par accident' consultables dans votre agence bancaire AXA.

**1.7. Date de valeur pour opérations créditrices:**

- virement: date de comptabilisation
- versement au guichet: date de l'opération
- chèque: date de l'opération + 2 jours calendrier

**1.8. Date de valeur pour opérations débitrices:**

- virement par homebanking, selfservice, phoneservice, support papier, domiciliation, ordre permanent: date de comptabilisation
- paiement par carte bancaire AXA, chargement proton, retrait d'argent au guichet, retrait d'argent par carte bancaire AXA au selfservice: date de l'opération
- chèque: date de comptabilisation - 1 jour calendrier



### **1.9. Bonus banking**

Bonus banking vous permet de récupérer pas mal de frais liés à votre compte à vue. Par opération électronique, un bonus est ainsi accordé.

Les opérations suivantes entrent en ligne de compte:

- par retrait au selfservice d'AXA Banque: bonus de 0,20 EUR
- par chargement proton au selfservice d'AXA Banque: bonus de 0,20 EUR
- par virement via homebanking, selfservice, phoneservice: bonus de 0,20 EUR
- par ordre permanent/de domiciliation effectué: bonus de 0,03 EUR
- impression d'extraits de compte par selfservice et/ou homebanking: bonus de 0,20 EUR/mois

Le montant que vous avez ainsi récupéré au cours de l'année sur vos frais bancaires est versé sur votre compte à vue en janvier de l'année suivante. Si vous utilisez bonus banking de façon optimale, vous ne payerez que les frais de gestion de votre compte à vue. Vous trouverez plus d'informations, ainsi qu'un aperçu de tous les frais récupérables sur [www.axa.be](http://www.axa.be) ou après de votre agent bancaire AXA.

### **1.10. Courrier / extraits de compte:**

- par homebanking / selfservice: gratuit
- par votre agence bancaire AXA: chaque mois (15 EUR/an), chaque semaine (20 EUR/an).
- par courrier: chaque mois (uniquement frais de port), chaque semaine (5 EUR/an + frais de port), chaque jour (10 EUR/an + frais de port).

## **2. OPERATIONS A DISTANCE**

Homebanking - selfservice - phoneservice: 0 EUR

Lecteur de cartes: 15 EUR, sauf le 1er lecteur de cartes (gratuit lors d'un premier contrat homebanking et exonération pour les jeunes jusqu'à et y compris l'année civile où ils atteignent l'âge de 17 ans).



### 3. COMPTE D'EPARGNE

3.1. Frais de gestion: ouverture, clôture: 0 EUR - Gestion: 0 EUR\*  
(\* ) 10 EUR pour les comptes sur lesquels aucune opération n'a plus été effectuée depuis au moins 5 ans et dont le solde <= 123,95 EUR.

3.2. Taux créditeur:

- Epargne courante: 0,50% taux de base, 0,15% prime de fidélité\*
  - Jeunesse: 1,00% taux de base, 0,50% prime de fidélité
  - I-Plus: 0,55% taux de base\*\*, 0,35% prime de fidélité
- (\* ) Nouveau tarif applicable au 2/1/2013. Tarif au 1/1/2013: 0,25% prime de fidélité. (\*\* ) Si solde >= 15.000 EUR

3.3. Acquisition d'intérêts:

- Versement: à partir du jour civil suivant
- Retrait: jusqu'au jour civil précédent inclus

3.4. Assurance accidents: 3,10 EUR/an. Modalités d'assurance 'Décès par accident' consultables dans votre agence bancaire AXA.  
Pas d'application pour I-plus.

3.5. Courrier / extraits de compte:

- par homebanking / selfservice: gratuit
- par votre agence bancaire AXA: forfait de 5 EUR (par an) (60+ : 2,5 EUR, compte d'épargne jeunesse: gratuit)
- par courrier: forfait de 1 EUR (par an) + frais de port

4. COFFRES-FORTS (si disponibles dans votre agence bancaire AXA)

Dimensions en cm

Type A (hauteur: <15, largeur: <50, profondeur: 40/50): 30 EUR  
Type B (hauteur: 15-24, largeur: <50, profondeur: 40 /50): 39 EUR  
Type C (hauteur: 25-29, largeur: <50, profondeur: 40 /50): 45 EUR  
Type D (hauteur: 30-49, largeur: <50, profondeur: 40 /50): 53 EUR  
Type E1 (hauteur: >=50, largeur: <50, profondeur: 40 /50): 70 EUR  
Type E2 (hauteur: <50, largeur: >=50, profondeur: 40 /50): 70 EUR  
Type F (hauteur: >=50, largeur: >=50, profondeur: 40 /50): 90 EUR